



# CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour la Communauté de Communes Vexin Centre





# CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour la Communauté de Communes Vexin Centre

## ENTRE

- **La communauté de communes Vexin Centre**

Représentée par son Président, M. GUIARD Michel dûment habilité à l'effet des présentes en vertu d'une délibération du conseil communautaire en date du 10 février 2022,

Ci-après désignée par la communauté de communes Vexin Centre ;

d'une part,

## ET

- **L'État,**

Représenté par M. Amaury de SAINT-QUENTIN, Préfet du Val d'Oise,

Ci-après désigné par « l'État » ;

d'autre part

## EN PRÉSENCE DE :

- **Le Conseil départemental du Val d'Oise**

Représenté par sa Présidente, Mme Marie-Christine CAVECCHI, dûment habilitée à l'effet des présentes en vertu d'une délibération de l'assemblée départementale en date du 17 décembre 2021,

Ci-après désigné par « le Département » ;

**IL EST PRÉALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :**



## Préambule

Dans le prolongement des nouveaux contrats de plan État-région (CPER), le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État.

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) constituent une nouvelle génération de démarche de partenariat entre l'État et les collectivités locales. Ces contrats doivent traduire de manière transversale et opérationnelle les ambitions d'un territoire en matière de transition écologique, de développement économique et de cohésion territoriale. Ces contrats doivent répondre à trois enjeux.

1 - À court terme, il s'agit d'associer les territoires au plan de relance. Ces nouveaux contrats seront un vecteur de la relance 2021-2022 et ils favoriseront l'investissement public et privé dans tous les territoires.

2 - Dans la durée du mandat 2020-2026, il s'agit d'accompagner les collectivités dans leur projet de territoire, vers un nouveau modèle de développement résilient sur le plan écologique, productif et sanitaire. Le CRTE a vocation à traiter l'ensemble des enjeux du territoire, dans une approche transversale et cohérente, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de logement, de mobilité, d'accès au service, de développement économique, d'emploi, d'agriculture, d'aménagement numérique. Les projets portés dans le cadre de ce contrat devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux de la stratégie bas carbone et de préservation de la biodiversité.

3 - Le CRTE constitue l'outil privilégié de contractualisation entre l'État et un territoire. À l'échelle de la communauté de communes Vexin Centre, si cela est jugé pertinent par les parties concernées, le CRTE pourra le moment venu regrouper l'ensemble des démarches contractuelles existantes<sup>1</sup>. Ainsi, dès lors qu'un axe stratégique du projet de territoire correspond à un contrat passé avec l'État, ce contrat pourra être inclus dans le CRTE. Cette logique intégratrice vise à simplifier l'accès des porteurs de projets aux crédits de l'État et de ses opérateurs.

La communauté de communes Vexin Centre souhaité s'engager dans cette démarche et a, à ce titre, signé avec l'État une convention d'initialisation du CRTE en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

**CECI AYANT ÉTÉ EXPOSÉ, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

---

<sup>1</sup>Action Cœur de Ville (ACV), Petites Villes de Demain (PVD), contrat de ville et de cohésion urbaine, contrat local de santé...



## Article 1<sup>er</sup> – Objet du CRTE de la communauté de communes Vexin Centre

L'objet du présent document est de définir un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre opérationnelle pour réussir collectivement la transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale de la communauté de communes Vexin Centre autour de projets concrets.

Selon les souhaits du Gouvernement, les CRTE mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs.

## Article 2 – Ambition du territoire et orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques visant à mettre en œuvre un projet de relance et de transition écologique communauté de communes Vexin Centre.

Il s'appuie sur le travail en cours d'élaboration **du Projet de territoire de la communauté de communes Vexin Centre**. Des premières orientations stratégiques ont pu être arrêtées par les élus et dessinent l'armature du présent contrat. Elles dessinent les priorités de l'action publique sur le territoire de l'intercommunalité pour les années à venir : le développement économique, la transition écologique et énergétique et la cohésion sociale et territoriale.

Au fur et à mesure de la finalisation du **projet de territoire de la communauté de communes Vexin Centre, détaillé en annexe 2**, les orientations et actions prioritaires définies au présent CRTE pourront être amendées et/ou enrichies au travers d'un avenant de cadrage.

Ce **Projet de territoire** au même titre que le CRTE, ne se veut pas figé. Le Projet et sa traduction dans le CRTE seront évalués et ajustés en cours de route. Les orientations qui suivent se déclineront ainsi en un plan d'actions « souple » à adapter progressivement.

### 2.1. Les enjeux partagés du territoire

Les enjeux partagés du territoire sont d'accompagner la transition des mobilités, d'œuvrer à la transition écologique et énergétique des territoires, tout en maîtrisant le développement urbain et en promouvant le développement agricole, touristique et



économique.

## **2.2. Les orientations stratégiques**

En partant des éléments de diagnostic, et en se basant sur les enjeux qui s'en dégagent, une armature stratégique a pu être définie pour le CRTE.

### **1 – Accompagner la transition des mobilités**

- Développement de services de proximité ;
- Revitalisation des centres-bourgs ;
- Favoriser l'intermodalité ;
- Développer les infrastructures cyclables et les mobilités douces ;
- Accompagner les usages du vélo ;
- Mise en place de bornes de recharges électriques.

### **2 – Œuvrer à la transition écologique et énergétique des territoires**

- Changement des éclairages ;
- Réduire et compenser les consommations énergétiques ;
- Facilitation de l'usage des mobilités douces ;
- Maitriser le développement urbain ;
- Eduquer, informer et promouvoir la sobriété énergétique.

Le Programme Petites Villes de Demain (PVD) sera également une composante des orientations stratégiques afin d'accompagner la commune de Marines lauréate du programme PVD exerçant des fonctions de centralités sur le territoire. Des OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) seront notamment à l'étude sur la Commune de Marines (PVD) et sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes Vexin Centre.

## Article 3 – Plan d’actions et mise en œuvre

Les orientations stratégiques du territoire sont déclinées en un plan d’actions à conduire sur le territoire, figurant en annexe 3.

Ce plan d’actions détaille les actions ou leviers à activer pour la transformation du territoire à moyen et long termes.

Les premières actions de ce plan sont présentées sous forme de fiches actions en annexe 4, avec le(s) indicateur-s qui permettront de mesurer les résultats obtenus. Cette annexe 4 sera modifiée au fur et à mesure de l’avancement du CRTE, et rassemblera les fiches-actions de l’ensemble des projets « mûrs ».

Ces actions seront concrétisées sous forme de projets ou opérations prêts à engager ou restant à préciser par champ d’intervention, selon leur degré de maturité. L’État s’engagera, au travers du CRTE, à faciliter l’accès à l’ensemble des programmes de financement disponibles dans une logique intégratrice. Les soutiens financiers octroyés proviendront en premier lieu des mesures du Plan de relance mais également des crédits de droit commun (notamment après 2022) et des crédits contractualisés au sein du contrat de plan État-Région (CPER) ou inscrits dans des programmations exceptionnelles.

Chaque année, la liste de ces projets/opérations est susceptible d’être actualisée. L’inscription formelle des projets dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s’appuyant sur l’expertise des services déconcentrés de l’État, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

### 3.1. Validation des projets

Les projets sont « mûrs » quand la maîtrise d’ouvrage est connue, qu’ils sont décrits au travers d’une fiche-action, et prêts à démarrer. S’agissant de leur statut, ils peuvent être de deux natures différentes :

- « en cours d’instruction » en vue de l’obtention d’un cofinancement de l’État suite à la transmission d’une fiche action,
- « validés » suite à l’obtention d’un cofinancement de l’État ?

Les actions validées seront inscrites chaque année dans un avenant de financement (qui viendra enrichir l’annexe 5). Il détaillera la liste des projets et précisera le montant du soutien de l’État et de ses opérateurs (Banque des territoires, ADEME, Agence de l’Eau...) pour chacun d’entre eux .

### 3.2. Projets en amorçage

Des projets en amorçage seront listés au plan d’actions du contrat. Ces projets feront l’objet d’un travail spécifique de maturation afin d’être proposés à l’intégration du contrat, lors des comités de pilotage ultérieurs, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur rayonnement ou de leur effet d’entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie au contrat. Les « projets en cours d’instruction » ou les « projets en amorçage » feront l’objet d’une validation au fil de l’eau par le comité de pilotage.





## Article 4 – Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Les indicateurs à l'aune desquels ces résultats seront évalués sont choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

Les actions ainsi que leurs indicateurs d'évaluation sont repris en annexe 7. Une présentation annuelle sera effectuée en comité de suivi et de programmation au moyen de la fiche de suivi de l'annexe 7, qui vise à obtenir une vision synthétique des résultats obtenus par la mise en œuvre du CRTE.

## Article 5 – Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à tout mettre en œuvre pour assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

### 5.1. Dispositions générales concernant les financements

Les crédits mobilisables pour les opérations des CRTE sont ceux de la DSIL relance, de la DSIL « de droit commun », de la DETR, du FNADT, des guichets des ministères concernés par les contrats ou les axes thématiques intégrés dans le CRTE, des opérateurs de l'État mobilisés par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, et des collectivités partenaires.

Le contrat est mis en œuvre annuellement par un avenant qui décline les financements des différents partenaires pour les opérations prêtes à démarrer.

### 5.2. La Communauté de Communes Vexin Centre

En signant ce CRTE, la communauté de communes Vexin Centre assume le rôle d'animateur de la transition écologique, du développement économique et de la cohésion de son territoire. Elle porte la démarche et l'intègre dans ses politiques publiques.

La communauté de communes Vexin Centre s'engage à désigner dans ses services un référent responsable du pilotage du CRTE qui sera l'interlocuteur des services de l'État pour la mise en œuvre du contrat et son évaluation.

La communauté de communes Vexin Centre s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

La communauté de communes Vexin Centre s'engage à la mise en œuvre des projets inscrits au CRTE, dont elle est maître d'ouvrage.

### 5.3. L'État, les établissements et opérateurs publics

Sous l'égide de la préfecture du Val-d'Oise, l'État mobilise l'échelon local de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), en constituant une équipe composée des services départementaux et régionaux de l'État et des délégations régionales des établissements et opérateurs publics impliqués.



Au sein de cette équipe, un agent de la Direction Départementale des Territoires (DDT) est désigné référent responsable du pilotage du CRTE. Il est l'interlocuteur des services de la collectivité pour la mise en œuvre du contrat et son évaluation.

L'État s'engage à travers ses services et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets et de financement de ceux-ci. L'appui de l'État portera en particulier sur l'examen des cofinancements et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets. L'aide de l'État peut également consister, dans le respect du droit de la concurrence, en :

– un appui en ingénierie et en expertise technique et juridique (assistance à maîtrise d'ouvrage, aide au montage de projet, assistance technique, mécénat de compétences, échanges d'expériences et formation notamment au travers de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires),

– des subventions en fonctionnement et en investissement.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs dont l'ADEME, la Caisse des Dépôts – Banque des territoires, le CEREMA, l'Office Français pour la Biodiversité (OFB), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), la Banque Publique d'Investissement (Bpifrance), etc, sont portées en annexe 5.

Sous le pilotage de l'État, un ou des opérateurs publics désigneront dans leurs services un ou des référent-s pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engage-nt à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

## **5.4 Maquette financière**

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- des crédits du plan France relance,
- des crédits ministériels notamment sur les transports, la rénovation énergétique des logements et des bâtiments,
- des crédits sectoriels et territoriaux du CPER, dont le CRTE a vocation à être la déclinaison territoriale,





- des dotations spécifiques de soutien aux projets territoriaux de la communauté de communes Vexin Centre et des communes (FNADT, DETR, DSIL, DSIL « Relance », DSIL « rénovation thermique »).

La maquette synthétisera ainsi

- les crédits contractualisés (nouveaux engagements) et
- les crédits valorisés (rappel des engagements antérieurs et des dispositifs articulés mais non intégrés au CRTE).

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière pourra être saisie dans la plateforme informatique dédiée. Elle indiquera les montants demandés par l'EPCI. Les financements obtenus seront détaillés, actualisés et joints annuellement à l'avenant de financement (annexe 5).

## Article 6 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et de la communauté de communes Vexin Centre mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

### ☐ **Comité de suivi de l'ensemble des CRTE**

Un comité de suivi de l'ensemble des CRTE des 10 EPCI valdoisiens est créé à cet effet. Il est présidé par le Préfet ou son représentant. Il suit l'avancement de l'ensemble des CRTE. Il se réunira au moins 1 fois par an.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

### ☐ **Comité de pilotage (COPIL)**

Un comité de pilotage est créé à cet effet. Il est coprésidé par le Président de la CCVC ou son représentant, par la Présidente du CD95 ou son représentant et par le Préfet ou son représentant. Il est composé de représentants des signataires et des partenaires du contrat. L'EPCI à la charge d'organiser et d'animer ces COPIL.

Il se réunira au moins 1 fois par an pour :

- Présenter les propositions de projets à conduire au cours des douze mois suivants ;
- Examiner les modalités d'un cofinancement de ces actions par une subvention de l'État ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions engagées depuis l'entrée en vigueur du contrat ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le Comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures correctrices.



Avant chaque comité, sera établi un tableau de suivi de l'exécution du CRTE, sur le modèle du plan d'actions en annexe 3. Le comité de pilotage et de programmation pourra également constituer l'occasion de signer l'avenant de financement annuel en annexe 5, fixant la liste des opérations financées.

### ▣ **Comité technique**

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'État et de l'EPCI. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions. Il sera composé de membres de la commission CRTE ainsi que d'éventuelles personnes associées en fonction des thèmes abordés.

Il se réunira au moins 1 fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre la mise en œuvre des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier les évolutions possibles et les propositions d'ajouts de projets ou le cas échéant d'actions prioritaires à soumettre au comité de suivi et de programmation.

S'agissant de l'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets, le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

C'est au COPIL que revient le soin de valider les nouvelles fiches actions ou leurs modifications ainsi que les avenants au CRTE.

## **Article 7 – Suivi et évaluation du CRTE**

Un tableau de suivi du CRTE est établi et régulièrement renseigné, décrivant l'avancement dans la mise en œuvre des orientations stratégiques et actions du CRTE (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs figurant en annexe 7...).

Il est tenu à jour par l'EPCI.



## **Article 8 – Communication**

Les signataires s'engagent à renforcer leurs communications respectives autour des ambitions de ce nouveau cadre contractuel et de la mise en œuvre du contrat.

Pour chacun des projets bénéficiant de financements du plan de relance, la communication réalisée par les différentes parties prenantes fera apparaître le logo France relance avec la charte graphique définie par le Service d'information du gouvernement (SIG).

## **Article 9 – Entrée en vigueur et durée du CRTE**

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

Le contrat s'achève lors du prochain renouvellement général des conseils municipaux et communautaires.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

## **Article 10 – Evolution et mise à jour du CRTE**

Le CRTE n'est pas un cadre figé mais évolutif.

Le corps du CRTE peut être modifié par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de suivi et de programmation.

Les annexes sont mises à jour en tant que de besoins, après avis du comité de suivi et de programmation.

## **Article 11 – Résiliation du CRTE**

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de suivi et de programmation, il peut être mis fin au présent contrat.

## **Article 12 – Traitement des litiges**


Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise.



## LES SIGNATAIRES

Contrat de Relance et de Transition Écologique signé le 21/02/2022 à Vigny.

Pour l'État,  
Le préfet du Val d'Oise,  
Délégué territorial de l'ANCT

  
Amaury de SAINT-QUENTIN



Pour la Communauté de Communes Vexin  
Centre  
Le Président,

  
Michel GUIARD



La présidente du Conseil Département du Val d'Oise



Marie-Christine CAVECCHI





## **ANNEXES**

La signature du CRTE nécessite qu'a minima les annexes 1 et 3 soient renseignées.

L'annexe 2 a vocation, le cas échéant, à accueillir le projet de territoire, dans une version plus détaillée que la synthèse présentée à l'article 2 du contrat.

**Annexe 1 – Portrait de territoire, éléments de diagnostic**

**Annexe 2 – Synthèse du projet de territoire**

**Annexe 3 – Plan d'actions du CRTE**

**Annexe 4 – Fiche-actions**

**Annexe 5 – Tableaux financiers (détail et synthèse)**

**Annexe 6 – Contribution des établissements publics et opérateurs (ADEME, Caisse des Dépôts, CEREMA...) au financement du CRTE**

**Annexe 7 – Indicateurs de suivi du CRTE**



## **Annexe 1 - Portrait de territoire, éléments de diagnostic**



## Annexe 1 – Portrait de territoire, éléments de diagnostic

### I) PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU TERRITOIRE

La communauté de communes Vexin Centre a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Elle est issue de la fusion des 12 communes de la Communauté de communes des Trois Vallées du Vexin, des 14 communes de la Communauté de Communes Val de Viosne et des 8 communes de la Communauté de communes du Plateau du Vexin et la commune de Berville en 2015.



Communes	Population municipale 2021	Communes	Population municipale 2021	Communes	Population municipale 2021
Marines	3 511	Condécourt	552	Le Bellay en Vexin	228
Chars	2 095	Haravilliers	562	Le Heaulme	209
Boissy l'Aillerie	1 869	Le Perchay	541	Brignançon	213
Us	1 343	Frémécourt	572	Neuilly en Vexin	224
Seraincourt	1 309	Longuesse	557	Gouzangrez	164
Cormeilles en Vexin	1 382	Frémerville	521	Guiry en Vexin	148
Sagy	1 132	Cléry en Vexin	469	Moussy	127
Vigny	1 109	Commeny	496	Theuville	47
Ableiges	1 071	Montgeroult	359		
Avernoes	869	Bréançon	397	<b>TOTAL</b>	<b>25 114</b>
Nucourt	719	Berville	354		
Santeuil	671	Courcelles sur Viosne	281		
Grisy les Plâtres	708	Théméricourt	305		

Insee, Populations légales des communes en vigueur au 1er janvier 2021

## **A) LE TERRITOIRE DU CONTRAT**

La Communauté de communes Vexin Centre représente 20% du Val-d'Oise en superficie et 2 % en population. Les 34 communes de la Communauté de communes Vexin Centre sont réparties de 15 communes de moins de 500 habitants, 10 de moins de 1 000, 9 supérieures à 1 000 avec une seule commune de près de 3 500 habitants (3 511 habitants à Marines). Il s'agit bien d'un territoire exclusivement rural.

À l'ouest du Val-d'Oise et au cœur du Parc Naturel Régional du Vexin Français (PNRVF), les villages de la Communauté de communes se répartissent de part et d'autre de la vallée de la Viosne et de la vallée de l'Aubette. Vaste paysage de plateaux cultivés coupé de vallées cachées par des rebords boisés et délimité par des buttes au nord et au sud, ce territoire est peu peuplé et a gardé une identité fortement rurale.

Les villages conservent un charme rural caractérisé par une densité exceptionnelle de bâtiments et de vestiges historiques. C'est particulièrement cette potentialité du territoire pour le développement d'un « tourisme vert » qui a conduit au regroupement des trois communautés.

La population intercommunale atteint 25 114 habitants (recensement de 2018) pour les 34 communes membres. La commune la plus peuplée est Marines avec 3 511 habitants.

Avec un nombre d'emploi total (salaire et non salarié) en 2018 de 6 037 personnes sur le territoire en diminution de 157 emplois depuis 2013 dont la part d'emplois salariés représente 82,4 % ; d'un taux d'activité des 15 à 64 ans en 2018 de 78,3% et un taux de chômage des 15 à 64 ans en 2018 de 8,8% (Sources : Insee, RP2018 exploitations principales en géographie au 01/01/2022), le territoire est considéré comme un territoire actif et les besoins de déplacement vers le lieu de travail et retour sont élevés.

Les bassins de vie de la population et d'emploi de proximité sont orientés vers les zones d'activités de Vigny, de Marines, de Nucourt et de Boissy-l'Aillier. Toutefois, le territoire se positionne au voisinage de différents pôles d'attractivité comme Cergy-Pontoise, Mantes-la-Jolie et Meulan. Il comprend peu de zones d'activités et d'équipements structurants, il faut néanmoins noter à proximité du pôle de Cergy-Pontoise, l'aérodrome de Pontoise - Cormeilles situé sur les communes de Cormeilles-en-Vexin et Boissy-l'Aillier.

Sur le plateau du Vexin et au bord de la vallée de l'Aubette, la RD14, voie à grande circulation, aménagée à 2x2 voies sur la majeure partie de son tracé val-d'oisien, permet de relier Cergy-Pontoise et Paris via l'autoroute A15 ou Rouen à l'ouest. Au nord de la vallée de la Viosne, la RD915 relie l'Oise à l'agglomération de Cergy-Pontoise.

La desserte des différents secteurs du territoire en bus reste réduite, avec parfois des bus proposés au rythme d'un par heure.

La communauté est traversée par le réseau SNCF, Paris Saint-Lazare / Gisors avec six gares. Même si l'offre de cette ligne est limitée, elle permet de relier Cergy-Pontoise, la vallée de Montmorency et surtout Paris et les Yvelines. Elle ne dessert pas tous les villages, notamment le plus important du territoire, Marines.

L'aéroport de Pontoise – Cormeilles, offre des services liés à l'aviation d'affaires de moyen-courrier et à l'aviation de loisirs avec la présence d'une école de pilotage. Toutefois, l'aéroport accueille peu de trafic de type courrier, car il est soumis à de fortes contraintes environnementales.

La CCVC possède tous les éléments qui caractérisent un paysage de campagne : petits bourgs, nombreuses églises, nombreux châteaux et vastes corps de fermes se succèdent dans des paysages remarquables (coteaux calcaires, marais, bois...). Ce paysage est aussi fortement marqué par l'activité agricole à dominance de grandes cultures (blé, colza...).

L'intérêt patrimonial naturel du Vexin Centre réside dans la diversité des habitats naturels et des milieux écologiquement riches qui abritent de nombreuses espèces végétales et animales protégées (vallée de la Viosne, buttes du Rosne et Marine, buttes de l'Arthies, bois de la Carrelette, bois et pelouses de Morval,...). La présence de site d'intérêt national en atteste aussi, comme le site « Natura 2000 » Chiroptères du Vexin Français (chauves-souris) sur la commune de Chars. Par ailleurs le marais de Boissy L'Aillierie-Montgeroult, situé en aval de la vallée de la Viosne, à cheval sur les communes de Boissy-l'Aillierie et Montgeroult, présente une succession de roselières, prairies humides et boisements (saulaies, aulnaies, frênaies) qui lui confère un intérêt floristique et faunistique certain. Ce site a été classé site remarquable par le Département du Val-d'Oise.

Les communes de la CCVC se caractérisent par un parc de logements « mono-produit ». Environ 78,3% des logements sont occupés par des propriétaires (souvent en pavillon), pour seulement 19,3% de locatif dont 2,9% de locatif HLM (chiffres 2018). Cette typologie du parc de logements et la croissance des coûts d'accès au logement sur ce territoire rural, font qu'une part de plus en plus importante de la population (revenus modestes, jeunes ménages, personnes âgées...) ne trouve pas de logement adéquate.

## B) DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

### 1) Linéaire d'aménagements cyclables sécurisés

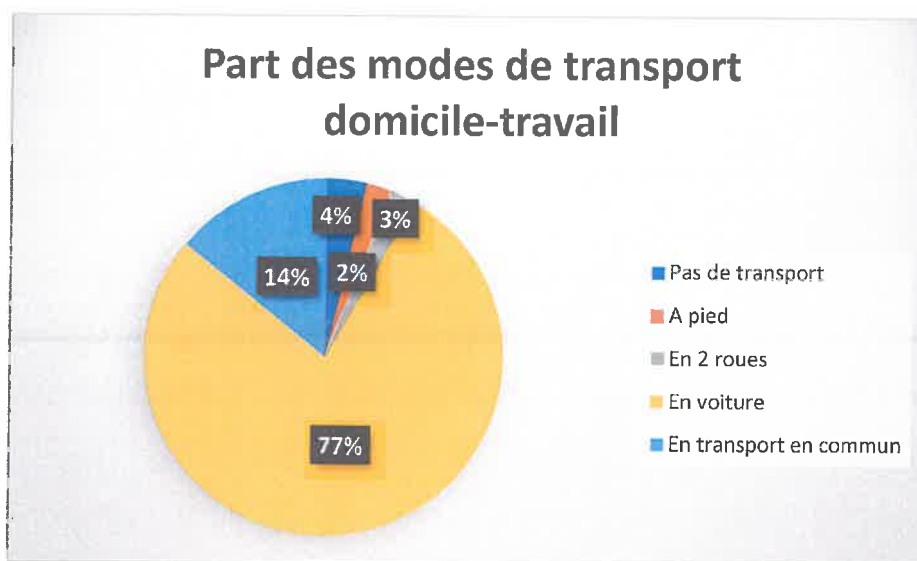
Le nombre de kilomètres cyclables sur l'intercommunalité est de :

- 9km sur Vexin Centre

Cela ne prend pas en compte les grands itinéraires cyclables tel que l'« Avenue Verte London – Paris » et « La Seine à Vélo ».

### 2) Part modale des modes actifs et transports en commun dans les déplacements domicile-travail

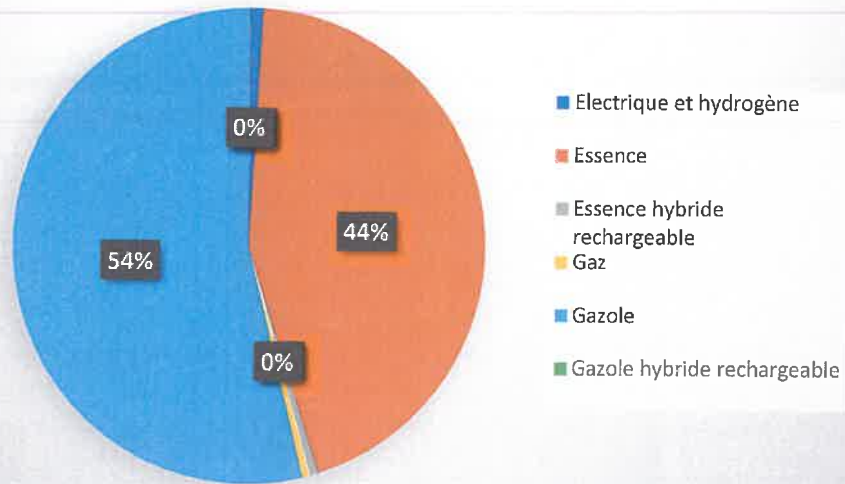
Les déplacements domicile-travail sont en majorité effectués en voiture, et en moindre mesure via des transports en commun. Les mobilités douces représentent actuellement une faible part des moyens de transport.



### 3) Part de véhicules électriques ou hybrides dans le parc des collectivités et dans le parc privé

La quasi-totalité des véhicules en circulation actuellement possèdent des motorisation consommatrices de pétrole. La place des motorisation alternatives possèdent donc un fort potentiel de progression.

## Types de motorisation



Type de motorisation	Nombre	%
Electricité et hydrogène	143	0,85
Essence	7420	44,22
Essence hybride rechargeable	104	0,62
Gaz	84	0,5
Gazole	9026	53,79
Gazole hybride rechargeable	1	0,006

Source : [Données sur le parc automobile français au 1er janvier 2021 | Données et études statistiques \(developpement-durable.gouv.fr\)](#)

#### 4) Emissions de gaz à effet de serre annuelles

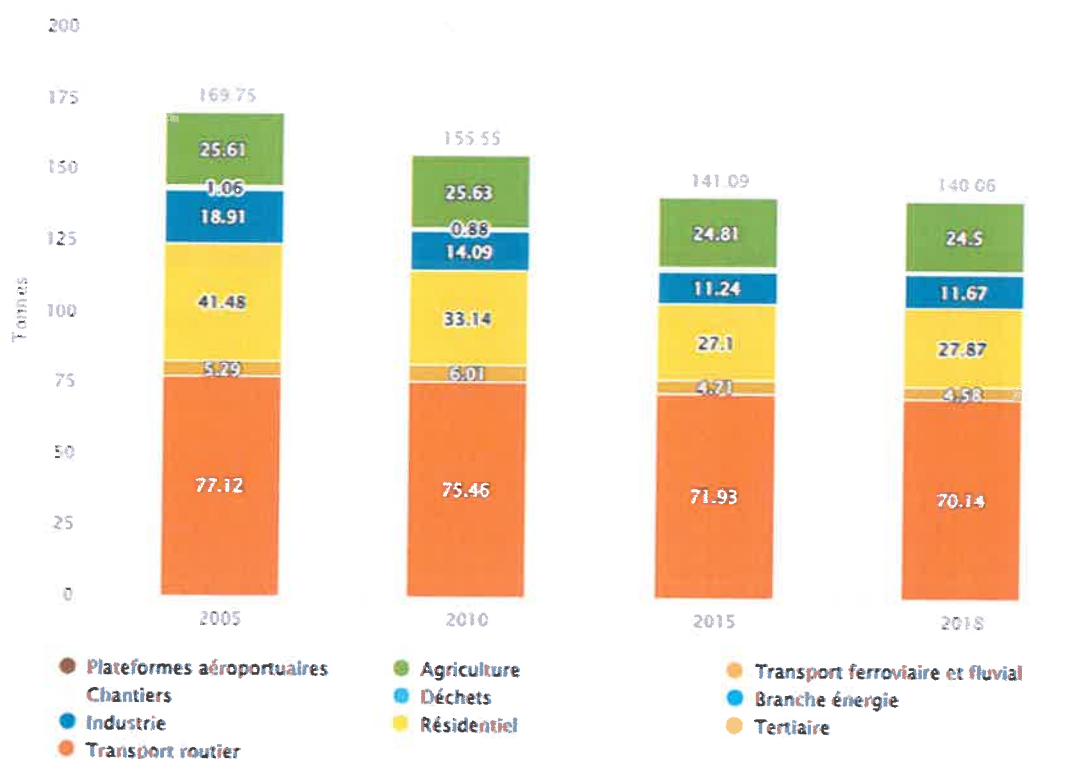
Il est à noter que les chiffres suivants ne prennent en compte que les gaz à effets de serre des scope 1 et 2. C'est-à-dire ne prenant en compte les GES issus des consommations sur le territoire mais pas celles créées en amont de l'utilisation des produits et celles de fin de vie.

La communauté de communes possède une pente descendante concernant les émissions de gaz à effet de serre (GES) malgré un ralentissement entre 2015 et 2018.

Comme observé plus haut, la forte proportion d'utilisation de la voiture dans les déplacements domicile-travail et de véhicules essences ou diesel fait que le transport routier représente la première cause d'émission de gaz à effet de serre.

Le résidentiel se poste en deuxième place des émissions de GES suivi par l'agriculture en troisième place.

**Historique des émissions de Gaz à effet de serre directs et indirects liés à la consommation d'énergie (GES) pour l'intercommunalité Vexin Centre**

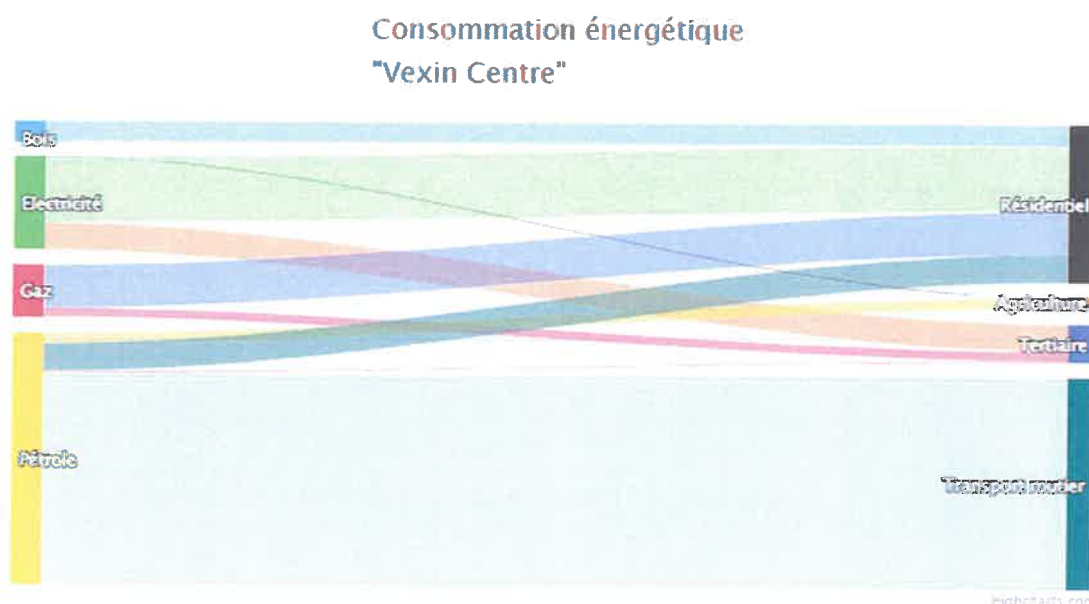


Source : [Les émissions | Airparif](#)



## 5) Consommations énergétiques du territoire (toutes énergies incluant le carburant et les énergies fossiles de chauffage)

La part de la CCVC est de 3% des consommations du département. La figure suivante permet de bien visualiser la prépondérance du transport routier ainsi que du résidentiel dans les consommations d'énergies et de l'importance du pétrole, de l'électricité et du gaz en tant que sources.



Source : [Les émissions | Airparif 2018](#)

Bilan détaillé : [ÉNERGIF \(iau-idf.fr\)](#)

## 6) Production annuelle d'énergie renouvelable (éolien, solaire, hydro-électricité, méthanisation, etc.)

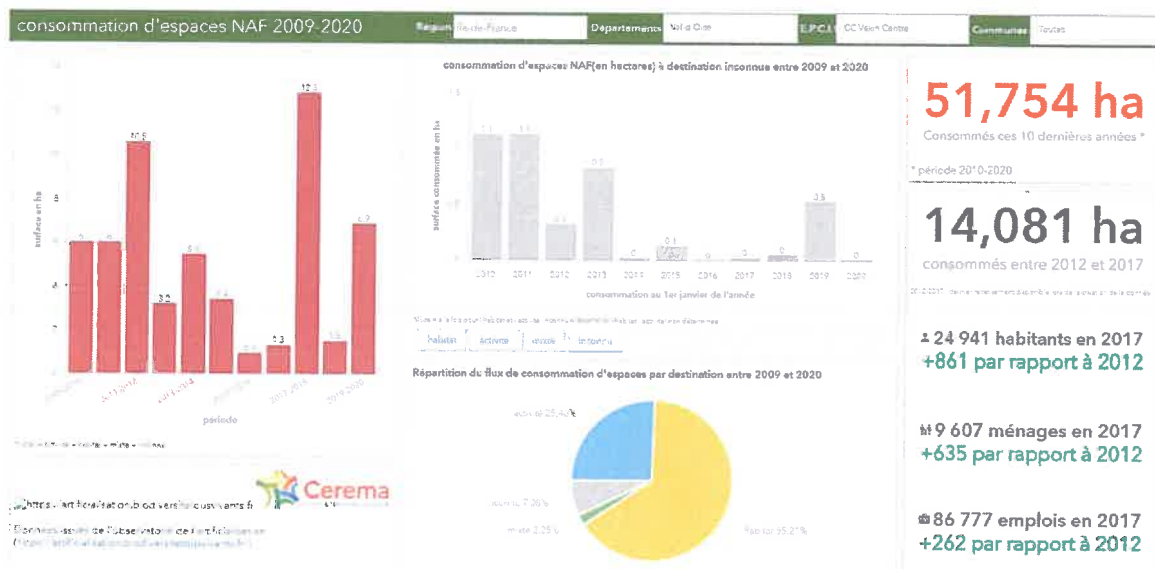
La production d'énergie interne à la communauté de communes reste faible par rapport à ses consommations.

Nom Installation	EPCI	Date Raccordement	Filière	Technologie	Puissance MaxInstallée	Energie Annuelle Glissante Injectée (kWh)
Agrégation des installations de moins de 36KW	CC Vexin Centre	17/03/2009	Solaire	Photovoltaïque	85	66493

Source : [Registre national des installations de production et de stockage d'électricité \(en cours 2021 - au 30/11/2021\) — Open Data Réseaux Énergies \(ODRE\) \(reseaux-energies.fr\)](#)

## 7) Artificialisation des espaces naturels, agricoles, forestiers

L'artificialisation a consommée 51,7ha durant les dix dernières années. Et pour plus de 65% due à création d'espaces pour l'habitat. L'évolution de la consommation ne présente pas tendance particulière.



### **III) LES ENJEUX DU TERRITOIRE**

#### **Maîtriser le développement urbain en valorisant le patrimoine ancien**

Certaines communes du territoire de la CCVC peuvent être soumises à une pression urbaine plus importante car proche de l'agglomération de Cergy-Pontoise, des Mureaux ou d'axes routiers importants. Toutefois, la protection du paysage s'applique sur tout le territoire et les communes se sont engagées à respecter la charte du Parc Naturel Régional du Vexin français qui fixe en particulier sur l'urbanisme un objectif de croissance démographique de 0,75% par an. Le développement de ce territoire a donc été fortement impacté par la première charte du PNRVF qui aujourd'hui amène à une forte présence de logements de propriétaires plutôt de type pavillonnaire (de nombreux lotissements ont été développés dans les années 80).

La CCVC et ses communes membres doivent respecter les engagements de la nouvelle charte du PNRVF. En conséquence, elles devront orienter leur développement selon les objectifs suivant :

- favoriser une gestion économe des espaces urbanisés ou voués à l'urbanisation ;
- densifier les cœurs de villages ;
- aménager et réhabiliter les centres-bourgs en promouvant le logement collectif afin d'obtenir un équilibre et une mixité de la population ;
- diversifier la typologie des logements construits pour rétablir l'équilibre social et le maintien des jeunes ;
- améliorer la qualité des projets urbains et des constructions par l'emploi de typologies géographiques et de matériaux traditionnelles ;
- promouvoir la pratique de la Haute Qualité Environnementale.

#### **Synthèse et enjeux**

La CCVC présente une faible densité de population et son territoire est caractérisé par la présence du pavillonnaire. Le développement urbain de ces communes rurales doit aujourd'hui favoriser et se concentrer sur la revitalisation des centres-bourgs.

#### ***Préserver les espaces agricoles et naturels***

Sur le territoire de la CCVC, on dénombre 4 Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) qui bénéficient de conventions de gestion de l'espace.

Un réseau « Natura 2000 » en partie sur Chars et un plan de gestion du site permettant le maintien des chauves-souris.

L'agriculture occupe environ 60% du territoire de la CCVC. Elle est principalement orientée vers les grandes cultures de blé tendre, colza d'hivers, betterave sucrière et maïs. Quelques élevages sont encore présents.

Les forêts représentent également une surface importante sur le territoire. Elles sont plutôt de caractère privé et divisées en parcelles en multipropriété.

Le patrimoine biologique lié aux milieux ouverts est actuellement menacé par la dynamique naturelle de la végétation. L'abandon du fauchage ou du pâturage par des animaux a induit un développement de la végétation et la fermeture progressive du milieu. L'envahissement par

les arbustes et les arbres constitue la principale menace pour un nombre important d'espèces remarquables.

De même, les milieux humides de fond de vallée présentent également un grand intérêt patrimonial et la richesse de ce milieu dépend de la qualité des eaux et du respect de la naturalité du site. Celle-ci présente un équilibre fragile et le fonctionnement de cet écosystème particulier est menacé par les travaux de drainage, de remblaiement, de construction ou de boisement artificiel.

## **Synthèse et enjeux**

La CCVC est dotée d'un environnement naturel et écologique exceptionnel mais menacé qu'il faut s'efforcer de préserver en conciliant protection de l'environnement et aménagement du territoire. Les communes membres de l'EPCI devront par leurs actions et en particulier dans leur document d'urbanisme : favoriser le maintien des connexions biologiques, améliorer la gestion des massifs boisés et concilier pratique agricole et respect de l'environnement.

### **Promouvoir le développement agricole, touristique et économique**

La géographie du Vexin Centre conditionne son économie de base mais l'ambition est que la population puisse vivre et travailler sur le territoire. Toutefois, comme de nombreuses autres communes du PNRVF, l'intercommunalité est soumise à une tendance de périurbanisation où les habitants n'ont plus de liens spécifiques avec le territoire. De plus en plus d'actifs du territoire se déplacent hors de celui-ci pour travailler alors que les emplois présents sur l'intercommunalité sont occupés par des actifs provenant plutôt de l'Oise et de l'Eure.

Les communes de la CCVC ont perdu des emplois et leurs fonctions résidentielles ont été renforcées.

L'économie de la CCVC est caractérisée par la présence de services à la personne, l'agriculture, l'agroalimentaire et les métiers du bâtiment. Le tissu entrepreneurial est plutôt constitué de petites entreprises. Les zones d'activités les plus importantes de l'intercommunalité sont : la ZAC de la Richarderie à Marines, la zone d'activités du bord'haut de Vigny, La zone d'activités industrielles à Nucourt et les zones d'activités sur Boissy-l'Aillierie autour de l'aéroport de Pontoise – Cormeilles.

Pour cela, la CCVC devra poursuivre ces actions en matière d'économie et maintenir les objectifs suivants :

- assurer le maintien de l'élevage et prendre en compte le développement du cheval de loisir, afin de diversifier une économie touristique et rural mais aussi de pérenniser les milieux ouverts de prairies (éléments marquants du paysage menacé) ;
- développer l'économie locale ;
- améliorer l'accessibilité aux équipements et aux services et maintenir l'offre commerciale de proximité ;
- créer des espaces d'accueil d'activités compatible avec les politiques de développement durable ;
- favoriser la mise en valeur du potentiel touristique et l'animation artistique et culturelle ;
- développer et structurer les métiers d'art et l'artisanat ;
- soutenir le monde associatif.

## Synthèse et enjeux

Le déséquilibre entre actifs résidents et emplois, l'obligation de se déplacer pour accéder aux services urbains et à l'emploi, la faible alternative offerte par les transports en commun et les modes doux peu développés font que les déplacements en véhicules dominant et s'accroissent sur le territoire. Toutefois, pour lutter contre cette tendance, la CCVC devra valoriser ces atouts territoriaux par la présence de plusieurs zones d'activités fonctionnelles et d'une ligne de chemin de fer composée de 5 gares.

\*\*\*\*\*

Les caractéristiques les plus évidentes de notre territoire sont les suivantes : proche des grandes agglomérations comme Cergy Pontoise, les commerces et les centres d'attractivités culturelles, sportives, médicales et sociales doivent se battre pour exister et les services à la population se délitent au fur et à mesure des années (disparition des agences postales, difficulté à remplacer les médecins de campagne, services médicaux et juridiques de plus en plus éloignés...).

Avec un milieu associatif fort, des bénévoles et des élus impliqués, le tissu social et d'animation se maintient avec difficultés.

Le transport est évoqué systématiquement quel que soit l'activité, le domaine d'activité marchand ou non, la culture ou l'accès aux soins.

Aux portes des centres urbains et de la grande banlieue, le territoire peut développer de nouvelles formes de travail et des activités innovantes sur l'axe routier qui traverse la communauté de communes.

<b>Atouts</b> Sites remarquables Qualité de vie Grands espaces Petits villages Elus de proximité Très Haut Débit	<b>Faiblesses</b> Densité de population Organisation des services publics Financement des projets Mobilité sur le territoire
<b>Opportunités</b> Concentration des offres médicales, sociales, culturelles et sportives Organisation des transports Milieu associatif encore fort et structuré Nouveaux modes de travail	<b>Menaces</b> Désertification et principalement des jeunes Fermeture des classes, des lieux de santé, des lieux d'accès au droit,

## **B) ESPRIT COMMUNAUTAIRE**

Depuis la création de la Communauté de communes Vexin Centre, il s'est agi de fédérer, au travers des nouvelles compétences et de leur mise en place, les communes autour de projets d'intérêts communautaires, chacune des trois Communautés de communes ayant développé des compétences propres. Les communes ont trouvé une cohérence globale grâce à un mode de gouvernance participative et une représentativité des volontés.

Les compétences actuelles intégrées comme communautaires sont :

- **la petite-enfance et l'enfance** : bien structurées sur notre territoire, nous avons conventionné avec les associations locales qui permettent aux 5 crèches et aux 8

centres d'accueil périscolaires de fonctionner tout au long des petites et grandes vacances scolaires ainsi que les mercredis et de proposer des services de garde et d'accueil aux habitants de notre territoire pour leurs enfants. Avec en plus de nos 2 relais d'assistantes maternelles et de nos lieux d'accueil parents, notre coordinatrice est le chef d'orchestre de ces services très prisés par nos habitants ;

- l'entretien des 62 **voiries** d'intérêts communautaires ;
- le développement et la commercialisation de **zones d'activités** intercommunales (La Richarderie dont la gestion et la commercialisation ont été confiées à la SEMAVO à Marines et Les Bord'haut de Vigny, 13 ateliers qui accueillent des PME) preuve du dynamisme économique de notre territoire et, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les anciennes zones d'activités communales ;
- le **Transport A la Demande (TAD)** avec son véhicule 8 places remplit un vrai rôle social pour nos habitants. Ce mode de transport est très prisé par la population des personnes dépendantes et âgées qui n'ont pas de moyen de transport et qui veulent dans un rayon de 10 à 20 kilomètres se rendre chez le médecin, à l'hôpital mais aussi au marché ou dans les grandes surfaces et les petits commerçants. Le Transport à la Demande assure pour des communes de la CCVC également quelques liaisons entre des établissements scolaires lorsqu'aucun moyen n'a pu être trouvé dans les offres de transport du département ;
- **le Tourisme** : depuis de nombreuses années, l'Office de tourisme est intercommunal et est confié à une association dont l'agent et les nombreux bénévoles assurent tous les aspects touristiques de notre territoire, recensement du patrimoine, création et promotion de randonnées, développement des produits du Parc Naturel Régional du Vexin. Cet office situé à Marine rayonne sur l'ensemble des 34 communes. La communauté de communes possède le Camp de César, site remarquable pouvant accueillir des groupes scolaires, extra-scolaires, et les groupes sur réservation. Avec une faible capacité d'accueil (25 lits), le Camp de César, est sur un site de 7 hectares avec des fouilles archéologiques et un parcours nature intégré permettant des modes d'hébergement alternatifs ;
- **le Point d'Accès Au Droit (PAD) à Vigny** : C'est un lieu d'accueil gratuit et confidentiel, permettant d'apporter à titre principal, une information de proximité sur les droits et devoirs des personnes ayant à faire face à des problèmes juridiques, judiciaires, administratifs, familiaux et de voisinage. Avocat, notaire, juriste, médiateur et conciliateur sont à l'écoute des habitants.

## C) ÉTAT DES LIEUX, DES DÉMARCHES EN COURS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL, DE COHÉSION SOCIALE ET D'ATTRACTIVITÉ

### LE PARC NATUREL RÉGIONAL (PNR) DU VEXIN FRANÇAIS

Le territoire de la Communauté de communes Vexin Centre est entièrement inscrit dans le PNR du Vexin français, territoire considéré à la fois comme remarquable (au regard de la richesse de ses patrimoines naturels, paysagers, bâtis) et vulnérable (du fait de sa proximité avec la zone urbaine de Paris).

L'appartenance au Parc, déterminée volontairement par la Communauté et les communes, comporte l'engagement de respecter la Charte du Parc, qui s'articule autour de trois axes :

- maîtriser l'espace et conforter ses patrimoines ;



- promouvoir un développement agricole, touristique et économique durable, moteur d'une vie locale de qualité ;
- mettre l'Homme au cœur du projet territorial.

Le territoire du Parc naturel régional du Vexin français est le premier et aujourd'hui le seul Parc qui soit labellisé « Pays d'Art et d'Histoire » par le Ministère de la Culture. Ce label est à la fois une reconnaissance et un engagement portant notamment sur l'animation du territoire, la transmission aux différents publics et l'offre touristique.

Le PNR développe des actions dans des domaines clés de l'aménagement du territoire du Vexin français dans son ensemble, et plus particulièrement de celui de la Communauté de communes Vexin Centre.

Sont, notamment, au cœur de l'action du Parc les thématiques suivantes :

- développement économique ;
- développement du tourisme ;
- maintien de la vie locale, de services de proximité, des circuits courts agricoles ;
- protection et valorisation des patrimoines, de la biodiversité, des paysages, du cadre de vie ;
- promotion des énergies nouvelles et de l'éco-mobilité ;
- accompagnement des démarches pour mieux vivre ensemble.

Dans le cadre du contrat de plan État-Région 2021-2027, l'État et la Région Île-de-France soutiennent financièrement le PNR du Vexin français. Ce soutien financier est inscrit dans un contrat de parc qui est actuellement en cours de négociation. Au titre de financement de l'État, il est prévu notamment :

- une subvention pour le soutien à l'ingénierie de projet;
- des financements pour l'appui aux études.

#### **D) BILAN DES PRINCIPALES MESURES DES COMITÉS INTERMINISTÉRIELS AUX COMMUNAUTÉS DE COMMUNES**

Soucieux de promouvoir une politique d'aménagement du territoire équilibrée visant à garantir le développement de chaque territoire, l'État s'attache à valoriser les atouts des espaces ruraux, tout en soutenant les logiques de coopération avec les territoires urbains. Par leurs ressources et richesses naturelles, la diversité des activités qui y sont implantées, la qualité du lien social, leurs richesses culturelles ou encore leur potentiel d'innovation, les territoires ruraux sont une force et une chance pour la France.

À la suite des Assises de la ruralité en 2014 et lors des trois comités interministériels aux ruralités (CIR), l'État a adopté de nombreuses mesures concrètes pour aider le développement des territoires ruraux dans les aspects de la vie quotidienne : accès aux soins et aux services, éducation, logement, tourisme, transition énergétique et numérique...



## **Annexe 2 – Synthèse du projet de territoire**

## Annexe 2 – Synthèse du projet de territoire

La communauté de communes projette de se développer de façon durable en mettant l'Homme au cœur de son projet territorial. Elle souhaite valoriser son caractère rural ainsi que ses sites remarquables afin de promouvoir et de développer l'agriculture, le tourisme et l'économie.

L'esprit communautaire qui anime les projets depuis sa création se matérialise par la prise de nouvelles compétences. Pour cela l'intercommunalité améliore sans cesse ses services à la petite enfance et l'enfance, la mobilité de ses habitants par l'entretien des voiries, le développement des zones d'activité...

Ce contrat met en lumière la volonté de s'inscrire dans la durée en inscrivant certains de ses projets dans un axe transversal de transition écologique. L'ambition est de faire que la transition écologique soit un levier dans une vision à long terme. Le développement économique, la mobilité et la sobriété énergétique permettent un ensemble de projets qui sont porteurs pour le territoire.



## **Annexe 3 – Plan d’actions du CRTE**

## Annexe 3 – Plan d'actions du CRTE

Le CRTE inscrit dès à présent et dans la durée d'un mandat la transition écologique et la cohésion territoriale comme axes prioritaires de l'action locale : accès aux services, santé, logement, numérique, éducation, énergie, biodiversité, économie, commerce, mobilité, politique de la ville, agriculture, alimentation, emploi, formation, sécurité, culture, patrimoine, sport...

Thématiques écologiques : **mobilité**, énergie et climat (**rénovation thermique**, état des systèmes de chauffage), traitement des déchets/économie circulaire, agriculture et alimentation locale, actions en matière de biodiversité, lutte contre l'artificialisation des sols, eau et assainissement.

La communauté de communes Vexin Centre souhaite prioritairement développer les enjeux de **mobilité et d'économies d'énergies**.

**Afin d'atteindre ces objectifs, le CRTE prévoit un ensemble d'actions concrètes et opérationnelles répondant aux principaux enjeux identifiés sur le territoire. Une liste précise de projets, présentés dans l'annexe financière et chacun par une fiche-action, sont identifiés pour un financement.**

L'État partage les orientations et les objectifs définis par le présent contrat. Il participera au cofinancement de certaines actions du plan pluriannuel. Les actions listées sont donc, à ce stade, une proposition formulée par les porteurs et non des engagements à réaliser. L'État interviendra en cohérence avec les interventions des collectivités territoriales et des autres acteurs, dans le cadre des dotations et crédits du droit commun et spécifiques, notamment par le recours, dans le respect des cadres réglementaires les régissant, à la DETR, au FNADT, au Fonds de soutien à l'investissement local. Ces interventions seront précisées dans chaque convention annuelle, pendant la durée du contrat.

Le Département est garant des solidarités sociales et territoriales qui lui ont été conférées par la loi NOTRe.

Il s'investira dans le cadre de ses compétences obligatoires, au travers des aides départementales aux communes pour les investissements, du financement des actions du Parc naturel régional du Vexin français, du syndicat Val-d'Oise Numérique et de divers soutiens techniques (politique de l'eau...).

**Le Conseil départemental du Val-d'Oise est partenaire et signataire des contrats de relance et de transition écologique.** Les demandes de financement des opérations inscrites au CRTE seront instruites dans le cadre des aides et dispositifs de droit commun du Conseil départemental, en particulier le guide des aides aux communes et groupements de communes pour l'investissement.

## MOBILITÉS LOCALES ET ACCESSIBILITÉ AU TERRITOIRE

### Éléments de diagnostic

- Le territoire dispose d'un certain nombre de services publics de transport collectif : gares (Chars, Santeuil le Perchay, Us, Montgeroult, Courcelles et Boissy l'Aillerie - Bus du Département (95-08 95-15 95-41 95-48 ; ligne 01 Gisors-Cergy-Préfecture) ;
- Les services offerts sont particulièrement réduits en dehors des heures de travail ;
- Il n'existe aucun service collectif adapté aux besoins des personnes travaillant sur les ZAC ;
- Les services offerts étant très loin de répondre aux besoins de la population, les déplacements se font donc en très grande majorité dans les véhicules personnels ;
- Le Département, la Région et le PNR ont mis en place deux zones d'accueil et de partage CO VOIT ICI à Chars et Marines ;
- Il n'existe aucune infrastructure facilitant l'utilisation des véhicules électriques.
- Revitalisation des bourgs-centres, développement de services de proximité afin de faciliter un accès via des mobilités douces aux diverses activités.

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"><li>• Un axe routier important (CD14) ;</li><li>• Un Transport à la demande (TAD) à vocation sociale pour le transport des personnes âgées ;</li><li>• Volonté de la Communauté de promouvoir les différentes modalités de partage des véhicules individuels ;</li><li>• Site de partage VexinCentreAide.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Grande dispersion des points de départ et d'arrivée, ainsi que des horaires des déplacements individuels.</li></ul>

### Enjeux

- Maintenir la qualité de vie des habitants et des employés par des mobilités plurielles ;
- Prise en compte énergétique des déplacements ;
- Contribution du territoire au plan climat énergie territorial du Vexin français.

### Actions du Conseil départemental sur le territoire de la Communauté de communes Vexin Centre

- **Étude sur la mobilité dans le Vexin** : le Conseil départemental mène une étude sur les mobilités sur le territoire du Vexin proposant de nouvelles solutions et expérimentations. Le projet se trouve aujourd'hui à la phase de planification de la mise en œuvre de l'expérimentation de solutions de mobilité. Dans ce cadre, 3 projets ont été retenus :
  - Projet « Plutôt actif » visant à mettre une signalétique adaptée aux déplacements actifs (marche, vélo...), prenant en compte le type de voirie, le dénivelé et le temps de parcours ;
  - Projet « Coup de pouce », une ligne de covoiturage spontanée, de proximité. Elle s'appuie sur les arrêts de bus existants.
  - Projet « Ma voiture, nos loisirs », une plateforme d'entraide et de mise en lien entre parents pour l'organisation des déplacements réguliers de loisirs des enfants.

- **Boucles cyclable du Vexin** : la boucle du Vexin autour de Théméricourt avec l'entretien des itinéraires cyclables fait l'objet d'une convention de partenariat entre le Conseil départemental, la CCVC et le PNR du Vexin français. Une location de vélo électrique est proposée à la Maison du Parc.

**Projets identifiés sur la durée du contrat, à savoir 2022-2026**

- Développer la mobilité douce
- La mise en place d'un schéma « Voies Douces du Vexin »
- La signature d'un contrat « Entretien des voies douces du Département »
- Accompagnement de la transition vers des véhicules électriques
- Limiter le déplacement par des services de proximité (maisons de santé, tiers lieu...)

**Indicateurs de résultats**

- Évaluation de la fréquentation des services.

## ECONOMIE ÉNERGÉTIQUE

### Éléments de diagnostic

- Etat énergétique des bâtiments des communes
- Etat des lieux global et précis à réaliser avec Soliha

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"><li>• Action PNR CCVC à travers son plan climat énergie territorial et mise en place par la CC Vexin Centre du Volet air.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Coût initial très important des actions dans ce domaine, notamment pour la transition énergétique, actions limitées aux moyens et volontés des propriétaires privés.</li></ul>

### Enjeux

- Contribution du territoire au plan climat énergie territorial du Vexin français ;

### Actions déjà engagées

- Contractualisation avec la Soliha
- Programme SARE (Service d'Accompagnement pour la Rénovation Energétique)

### Projets identifiés sur la durée du contrat, à savoir 2022-2026

- Rénovation énergétique :
- Projet de géothermie à Seraincourt
- Travaux à Moussy
- Isolation extérieure de la salle polyvalente à Le Bellay en Vexin
- Isolation de l'école à Cléry-en-Vexin
- Isolation de la mairie de Boissy l'Aillerie
- Lancement d'une OPAH

### Indicateurs de résultats

- Opérations réalisées chaque année.





## **Annexe 4 – Fiches-actions**

Cette annexe sera réalisée et insérée lors d'un avenant au CRTE.



## **Annexe 5 – Tableaux financiers (détail et synthèse)**

Cette annexe sera réalisée et insérée lors d'un avenant au CRTE.



## **Annexe 6 – Contribution des établissements publics et opérateurs (ADEME, Caisse des Dépôts, CEREMA...) au financement du CRTE**

Cette annexe sera réalisée et insérée lors d'un avenant au CRTE.



## **Annexe 7 – Indicateurs de suivi du CRTE**

Cette annexe sera réalisée et insérée lors d'un avenant au CRTE.